

# **Politique de dons et commandites**

# Introduction

---

Le présent Protocole s'applique uniquement à Sollio Agriculture et n'implique pas Sollio Groupe Coopératif (ni ses autres divisions). Plus précisément, le Protocole établit les bases selon lesquelles les demandes sont évaluées, en fonction des valeurs et principes directeurs mis de l'avant par Sollio Agriculture, ainsi que sur la base d'une pondération attribuée à des critères tangibles et intangibles.

# 1. Vision et ADN de Sollio Agriculture

---

## **Notre vision :**

Valoriser les efforts des familles agricoles canadiennes en leur fournissant, en tant que partenaire de choix, des intrants qui répondent aux attentes et des solutions innovantes, pertinentes et durables.

## **Notre ADN :**

### **Bienveillant.**

- C'est parce qu'on emprunte la terre aux générations futures qu'il faut apporter toute l'attention et l'affection possible à nos actions.

### **Terre à terre.**

- Nous sommes dans le concret, l'authenticité et le tangible.

### **Performant.**

- Nous atteignons nos objectifs, parce que nous agissons avec compétence.

## 2. Objectifs

---

Sollio Agriculture désire s'associer à des organismes, événements et/ou installations, à portée géographique nationale ou provinciale, par le biais de dons et/ou commandites qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, soit :

- **Soutenir le producteur et la relève agricole** en appuyant des initiatives en faveur des producteurs ainsi que de la relève agricole afin de construire des communautés plus résilientes.
- **Tisser des relations d'affaires plus fortes** en développant des liens dans les secteurs agricoles où Sollio Agriculture est active commercialement et voit un fort potentiel, contribuant à l'expérience client.
- **Encourager le bénévolat des employés** en contribuant à l'engagement et à l'expérience employé.
- **Offrir une expérience de marque** représentative de son modèle d'affaire et de sa vision.

## **3. Principes directeurs**

---

Les principes directeurs suivants guident tous nos choix d'investissements et s'appliquent aux dons et les commandites qui seront octroyés par Sollio Agriculture.

### **3.1 Développement économique**

Favoriser le développement de l'agriculture dans les secteurs et les régions où les chances de réussir sont les meilleures, et contribuer à l'évolution des pratiques des producteurs agricoles.

### **3.2 Prospérité des producteurs agricoles**

Mettre en valeur tout le dynamisme de l'industrie agricole et accroître la prospérité des producteurs agricoles et celle de leurs régions.

### **3.3 L'innovation et la technologie**

Encourager le développement et la mise en place de solutions innovantes pertinentes pour le producteur agricole d'aujourd'hui et de demain.

### **3.4 L'agriculture durable et responsable**

Valoriser le développement et l'implantation de pratiques agricoles durables contribuant à la prospérité de la ferme.

## 4. Public visé

---

**Le producteur agricole :** Sollio Agriculture souhaite s'associer à des propriétés d'importance où le producteur agricole est présent, impliqué et y obtient une retombée concrète pour assurer la prospérité de son entreprise agricole.

**Le producteur agricole de demain :** Sollio Agriculture privilégie les investissements qui auront un impact majeur sur le développement et l'accompagnement des producteurs agricoles de demain, soit la relève agricole de 18 à 40 ans.

## 5. Types de contribution et d'intervention

---

La générosité d'entreprise de Sollio Agriculture se manifeste par différents types de contribution, qu'ils soient financiers, matériels ou d'expertises. Les interventions de Sollio Agriculture dans les dons et commandites sont structurées autour de 4 types d'intervention :

### Partenariats

Les partenariats sont les organismes, événements et/ou installations qui permettent à Sollio Agriculture de réaliser sa vision, d'atteindre ses objectifs et de rejoindre son public cible, selon ses principes directeurs.

Ces partenariats comprennent un volet d'activation où Sollio Agriculture, ou l'un de ses détaillants, selon la portée du partenariat, peut être en contact direct avec son public afin d'assurer le rayonnement de son organisation.

#### 1. Soutien financier

Sollio Agriculture peut commanditer, à l'aide d'une contribution financière, des organismes qui en font la demande et qui répondent aux critères de la politique.

#### 2. Implication de ses employés et experts

Sollio Agriculture peut aussi contribuer au développement des activités d'un organisme par une action de bénévolat, par l'apport de connaissances et d'expertise de ses employés.

Notamment, un membre d'un conseil d'administration, un expert de l'organisation, à titre de porte-parole pourra partager ses connaissances, son expertise et/ou son temps.

#### 3. Dons

Sollio Agriculture se réserve le droit de contribuer financièrement, sous forme de dons financiers ou matériels, à des organismes ou organisations qui sont le reflet de sa vision et de ses valeurs.

Détaillants : Sollio Agriculture se réserve aussi le droit de soutenir financièrement l'un de ses détaillants dans l'engagement d'une commandite d'envergure provinciale, mais à portée locale, toujours selon ses principes directeurs et objectifs.

#### 4. Fond d'urgence

Sollio Agriculture se réserve un fond d'urgence pour toute cause sociale et/ou environnementale imprévue, qui fait écho à sa vision et à ses valeurs, pour lesquelles une somme d'argent pourrait être versée.

## 6. Obligations de l'organisme

---

- Toute demande de dons et commandites doit être soumise via le formulaire de demande de dons et commandites de Sollio Agriculture accessible, via son site web [sollio.ag](http://sollio.ag), sans quoi elle ne sera pas traitée.
- Le dépôt d'une demande doit être fait au plus tard 3 mois (90 jours) avant la tenue de l'événement ou du partenariat.
- Une commandite acceptée en N-1 n'est pas automatiquement reconduite pour la prochaine année. Le demandeur se doit de soumettre à nouveau la demande à N-2, etc.
- L'investissement demandé par le promoteur est évalué par Sollio Agriculture. Elle se réserve le droit de refuser une commandite pour laquelle elle juge que l'investissement est déraisonnable ou si son budget est complet.

## 7. Exclusions

---

Les partenariats de commandites présentant minimalement une des caractéristiques listées ci-dessous seront automatiquement refusés :

- Toute demande liée à un parti politique ou à un candidat politique.
- Toute demande liée à un groupe de pression ou groupe d'intérêt polarisé.
- Toute demande liée à un groupe religieux.
- Toute demande liée à un club social.
- Toute demande individuelle, ou de nature personnelle et privée, ou ne rejoignant qu'un petit groupe d'individu (Ex: équipe sportive, bal de finissants, etc.)
- Toute demande étant déjà subventionnée par Sollio Groupe Coopératif ou l'une de ses divisions.
- Toute demande qui ne respecte pas les délais de présentation ci-haut.
- Toute demande liée à un projet à l'étranger.

## 8. Critères

---

Le processus d'évaluation des demandes de dons et commandites est établi en fonction des valeurs et principes directeurs mis de l'avant par Sollio Agriculture, ainsi que sur la base d'une pondération attribuée à des critères tangibles et intangibles.

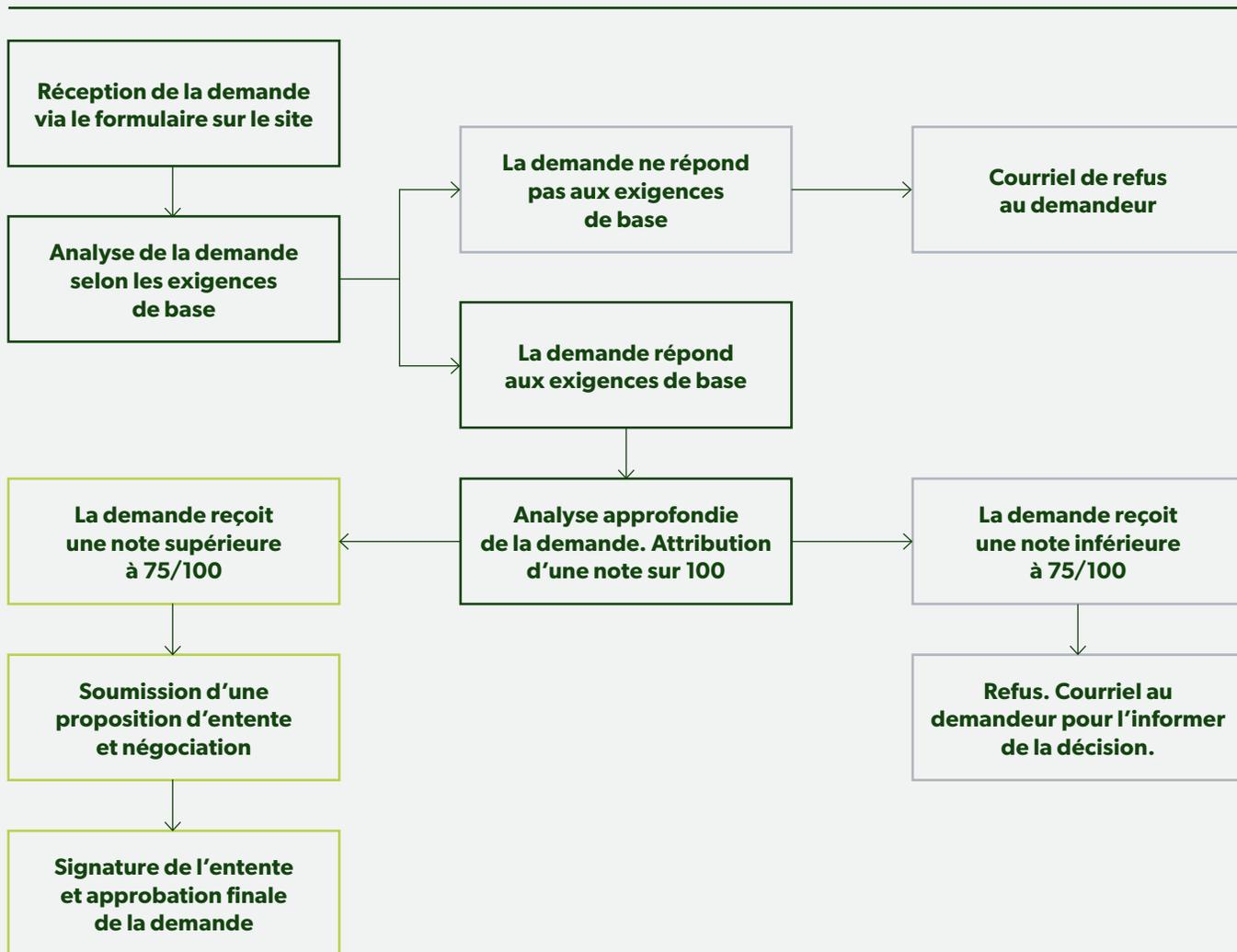
### **Pour les commandites et partenariats, le promoteur :**

- Propose une cause qui cadre avec les objectifs et principes directeurs de Sollio Agriculture.
- A rempli une demande détaillée en ligne, au moins trois mois avant la tenue de l'événement.
- Représente un groupe.
- Planifie des initiatives dans les collectivités où Sollio Agriculture est présente ou exerce ses activités.
- Assure à Sollio Agriculture une visibilité considérable, équivalent au moins à sa contribution, conformément à un plan de visibilité.
- Permet à Sollio Agriculture de promouvoir sa marque et ses activités.
- Permet à Sollio Agriculture de maximiser son association avec lui.

### **Pour les dons, le demandeur :**

- Propose une cause qui cadre avec les objectifs et principes directeurs de Sollio Agriculture.
- A le statut officiel d'organisme de bienfaisance enregistré.
- Représente un groupe.
- Planifie des initiatives dans les collectivités où Sollio Agriculture est présente ou exerce ses activités.
- Remet un reçu fiscal du montant total du don.
- Fait la preuve d'une saine gestion et de frais d'administration raisonnables (affecte moins de 30 % de son budget aux frais d'administration ou de financement).

# 9. Cheminement



## Résumé du cheminement d'une demande

- 1 - Réception de la demande via le formulaire sur le site web
- 2 - Analyse de la demande selon les exigences de base
  - a. Si la demande répond aux exigences de base, elle fera l'objet d'une analyse approfondie.
  - b. Si la demande ne répond pas aux exigences de base, elle sera refusée. Un courriel sera alors envoyé au demandeur pour l'informer de la décision.
- 3 - Analyse approfondie selon les critères prioritaires et intermédiaires. Attribution d'une note /100.
  - a. Si la demande reçoit une note supérieure à 75%, une négociation peut être faite à cette étape, jusqu'à ce qu'une entente soit rédigée et acceptée par les deux parties.
  - b. Si la demande reçoit une note inférieure à 75%, elle sera refusée. Un courriel est alors envoyé au demandeur pour l'informer de la décision.